

Maître d'ouvrage :  
Association L'Atre de la Vallée

## **EXTENSION POUR UN FATH II AU BEUBOIS A ORBEY**

---



DCE – Février 2024

DPGF

LOT 4 : ECHAFAUDAGE

<b>DECOMPOSITION DU PRIX FORFAITAIRE</b>					
<b>OBLIGATION DE VERIFICATION DES QUANTITES</b> (figurant dans le cadre de décomposition du prix forfaitaire) Il est rappelé que les quantités établies par l'équipe d'ingénierie ou Maître d'Oeuvre n'engagent pas sa responsabilité (circulaire du 9 mars 1982) vis-à-vis des entreprises (ou envers le Maître de l'Ouvrage) et ne sont données qu'à titre indicatif. Si l'entreprise considère ces quantités comme base de l'établissement de ses prix, elle engage sa responsabilité.					
n°	désignation	u	Q	PU	PT
<b>A</b>	<b><u>FATH 2: FOYER DE VIE</u></b>				
<b>1.</b>	<b>ECHAFAUDAGES EXTERIEURS</b>				
1.01	Surface courante (pour une durée de 5 mois)	m2	500		- €
1.02	Plus-value pour délai supplémentaire d'un mois de location	For	1		PM
1.03	Plus-value pour délai supplémentaire d'une semaine de loca	For	1		PM

<b>Total Hors Taxes H.T. (en Euros €)</b> .	- €
Taxe sur la valeur ajoutée T.V.A. de 20 % .	- €
<b>Total Toutes Taxes Comprises T.T.C. (en Euros €)</b> .	- €

Fait à.....le.....

L'entrepreneur  
(cachet et signature)